



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

## AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 29 JUIN 2023

Décision n° 006068 /ANAC/D TA/DSV portant adoption de l'amendement n° 2, édition n° 2 du guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS-3403 »

### LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des États membres de l'UEMOA ;
- Vu** la Loi n° 2022-887 du 23 novembre 2022 portant code de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé ANAC ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé ANAC ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9 et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 0055/MT/CAB du 06 août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses, dénommé RACI 3004 ;
- Sur** proposition du Directeur de la Sécurité des Vols, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile.

## **DECIDE :**

### **Article 1 : Objet**

La présente décision adopte l'amendement n° 2, édition n° 2 du guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses, référencé, « GUID-OPS-3403 ».

### **Article 2 : Portée de l'amendement**

L'amendement n° 2 du GUID-OPS-3403 porte sur les dispositions de la mise en œuvre de la formation basée sur les compétences, conformément à la Doc 10147 de l'OACI.

### **Article 3 : Entrée en vigueur**

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures, notamment, la décision n° 010075/ANAC/DTA/DSV du 30 décembre 2022 portant adoption de l'amendement n° 01, édition n° 02 du guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses, référencé, « GUID-OPS-3403 ».

Elle entre en vigueur et est applicable à compter de la date de signature.



The image shows a circular official stamp of ANAC (Autorité Nationale de l'Aviation Civile) in blue ink. The stamp contains the text 'ANAC' at the top, 'Autorité Nationale de l'Aviation Civile' around the perimeter, and 'LE DIRECTEUR GENERAL' in the center. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Singly SILUE'.

**P.J:** Amendement n° 2, édition n° 2 du guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS-3403 »

### **Ampliation:**

- Toutes directions
- SDIDN (Q-Pulse et Site web ANAC)
- Exploitants



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE


Réf.: GUID-OPS-3403

**GUIDE D'ÉLABORATION ET INDICATIONS SUR LE  
PROCESSUS D'APPROBATION D'UN PROGRAMME DE  
FORMATION MARCHANDISES DANGEREUSES**

**« GUID-OPS-3403 »**

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Troisième Edition – Mai 2023

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

**PAGE DE VALIDATION**

	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	DATE /VISA
REDACTION	KOFFI Adou Raymond	Chef de Service Marchandises Dangereuses	02/05/2023 P.O. Dilly
	DIWARA Adam	Chargé d'études Opérations Aériennes	02/05/2023 [Signature]
VALIDATION	Konan KOFFI	Président du Comité de Travail relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile	04/06/2023 Président du Comité de Travail Relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile [Signature]
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	29.06.23 [Signature]



### LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° page	N° d'édition	Date d'édition	N° d'amendement	Date d'amendement
0	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
i	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
ii	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
iii	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
iv	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
v	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
vi	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
vii	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
viii	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
ix	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
x	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
xi	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
1-1	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
2-1	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
2-2	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
2-3	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
2-4	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
2-5	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
2-2	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
2-6	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-1	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-1	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-2	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-3	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-4	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-5	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-6	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-7	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-8	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-9	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-10	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-11	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
3-12	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-1	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-2	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-3	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-4	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023






Autorité Nationale de l'Aviation  
Civile de Côte d'Ivoire

Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation  
d'un programme de formation marchandises dangereuses  
« GUID-OPS- 3403 »

Édition: 03  
Date : 02/05/2023  
Amendement : 02  
Date : 02/05/2023

4-5	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-6	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-7	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-8	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-9	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-10	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-11	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-12	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-13	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
4-14	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
5-1	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
5-2	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
5-3	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023
Anx 1	03	02/ 05/2023	02	02/ 05/2023




 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

### TABLEAU DES AMENDEMENTS

<b>Amendements</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b> <b>-Adoption/Approbation</b> <b>- Applicable le</b> <b>- Entrée en vigueur le</b>
0 (édition 1)	Création du Guide	01/04/2019 01/04/2019 08/04/2019
1 (édition 2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de la codification du « RACI 3407 » en « GUID-OPS-3403 » ;</li> <li>- Prise en compte des dispositions de la procédure de maîtrise des documents« PROC-ORG-1500 ».</li> </ul>	<p>3 0 DEC 2022</p> <p>3 0 DEC 2022</p> <p>3 0 DEC 2022</p>
2 (édition 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités de mise en œuvre de la formation fondée sur la compétence</li> </ul>	<p>2 9 JUIN 2023</p>
		<p>2 9 JUIN 2023</p> <p>2 9 JUIN 2023</p>






 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

### LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE


Référence	Source	Titre	Edition	Amendement
OACI, Annexe 18	OACI	Règlement Aéronautique de côte d'Ivoire relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses « RACI 3004 »	4 <sup>ème</sup> édition, Mai 2023	AMDT06 Mai 2015
OACI, Doc 9284	OACI	Instructions Techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses	Edition de 2023-2024	Sans objet

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

## LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES


ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire
IATA	International Air Transport Association
IT	Instructions Techniques
MANEX	Manuel d'exploitation
MD	Marchandises dangereuses



 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--


### LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction	Support de diffusion	
		Papier	Electronique
DG	Direction Générale		✓
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		✓
DSV	Direction de la Sécurité des vols		✓
DTA	Direction du Transport Aérien	✓	✓
SDIDN	Sous-direction de l'Informatique et de la Documentation Numérique		✓

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PAGE DE VALIDATION</b> .....	i
<b>LISTE DES PAGES EFFECTIVES</b> .....	ii
<b>INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS</b> .....	iv
<b>TABLEAU DES AMENDEMENTS</b> .....	v
<b>TABLEAU DES RECTIFICATIFS</b> .....	vi
<b>LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE</b> .....	vii
<b>LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES</b> .....	viii
<b>LISTE DE DIFFUSION</b> .....	ix
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	x
<b>CHAPITRE 1 : GENERALITES</b> .....	1-1
1.1.  Objet .....	1-1
1.2.  Champs d'application .....	1-1
1.3.  Mise à jour du guide .....	1-1
<b>Chapitre 2 : ADMINISTRATION ET CONTROLE DU PROGRAMME DE FORMATION MARCHANDISES DANGEREUSES</b> .....	2-1
<b>Chapitre 3 : Contenu du programme de formation des exploitants aériens</b> .....	3-1
3.1.  Phase 1 – Analyse des besoins en formation .....	3-1
3.2.  Phase 2 – Conception du programme de formation et d'évaluation .....	3-5
3.3.  Phase 3 – Définition du matériel de formation et d'évaluation .....	3-9
3.4.  Phase 4 – Exécution du programme conformément aux plans de formation et d'évaluation .....	3-10
3.5.  Phase 5 – Plan d'évaluation continue/ évaluation de l'efficacité du programme de formation et d'évaluation .....	3-11
<b>Chapitre 4 : Processus pour la mise en œuvre du programme de formation des entités autres que les exploitants aériens</b> .....	4-1
4.1.  Phase 1 – Analyse des besoins en formation .....	4-1
4.2.  Phase 2 – Conception du programme de formation et d'évaluation .....	4-5
4.3.  Phase 3 – Élaboration du matériel de formation et d'évaluation .....	4-11
4.4.  Phase 4 – Exécution du programme conformément aux plans de formation et d'évaluation .....	4-11

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

4.5. Phase 5 – Plan d'évaluation continue/ évaluation de l'efficacité du programme de formation et d'évaluation..... 4-12

Chapitre 5 : Indications sur le processus d'approbation du programme de formation marchandises dangereuses ..... 5-1


5.1. Phase de l'évaluation sommaire (Phase 1)..... 5-1

5.2. Phase d'évaluation approfondie et approbation initiale (Phase 2) ..... 5-1

5.3. Supervision d'une session de formation et approbation finale (Phase 3) ..... 5-2

5.4. Suivi des formations ..... 5-3

ANNEXE ..... ANX-1

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

## CHAPITRE 1 : GENERALITES

### 1.1. Objet


Le présent guide décrit le processus d'élaboration et d'approbation du programme de formation en marchandises dangereuses. Il explicite le contenu du programme de formation tel qu'exigé par le chapitre 10 du RACI 3004.

### 1.2. Champs d'application

Le présent guide est destiné à tout exploitant aérien agréé ou non pour le transport de marchandises dangereuses et à toutes structures impliquées dans la chaîne de transport de marchandises dangereuses.

### 1.3. Mise à jour du guide


Le responsable du Service Marchandises Dangereuses (SMD) est chargé de la mise à jour du présent guide.

 <p data-bbox="231 338 523 385"><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p data-bbox="563 271 1158 344">Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p data-bbox="1193 259 1342 356">Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	---	--

## **Chapitre 2 : ADMINISTRATION ET CONTROLE DU PROGRAMME DE FORMATION MARCHANDISES DANGEREUSES**


Un programme de formation en marchandises dangereuses doit comprendre un chapitre « administration et contrôle » selon la présentation ci-après indiquée.



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
---	--	--

## 00. Page de garde du programme de formation

<b>NOM DE L'ENTITE/ EXPLOITANT</b>	<b>LOGO DE L'ENTITE/EXPLOITANT</b>								
<p>ANNEXE Manuel d'Exploitation Partie D (<i>pour les compagnies aériennes</i>) ou</p> <p><b>PROGRAMME DE FORMATION MARCHANDISES DANGEREUSES</b> (<i>pour les entités autres que les compagnies Aériennes</i>)</p>									
<p>Edition xx-Mars 2019</p> <p>Amendement. Xx-Mars 2019</p>									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%;">Rédaction</th> <th style="width: 50%;">Validation</th> </tr> <tr> <td>(Fonction du / des rédacteur(s))</td> <td>(Fonction du validateur)</td> </tr> <tr> <td>(Nom et prénoms du / des rédacteur(s))</td> <td>(Nom et prénoms du validateur)</td> </tr> <tr> <td style="height: 50px;">Signature et date</td> <td style="height: 50px;">Signature et date</td> </tr> </table>	Rédaction	Validation	(Fonction du / des rédacteur(s))	(Fonction du validateur)	(Nom et prénoms du / des rédacteur(s))	(Nom et prénoms du validateur)	Signature et date	Signature et date	
Rédaction	Validation								
(Fonction du / des rédacteur(s))	(Fonction du validateur)								
(Nom et prénoms du / des rédacteur(s))	(Nom et prénoms du validateur)								
Signature et date	Signature et date								

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
---	--	--

## 0 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DU PROGRAMME DE FORMATION MARCHANDISES DANGEREUSES

### 0.1 Table des matières

### 0.2 Déclaration du Dirigeant Responsable/ Directeur Général

#### ☞ Déclaration type

*Ce programme de formation définit les formations à dispenser à mon personnel selon le RACI 3004 et les IT de l'OACI / manuel DGR IATA.*

*Ce programme est approuvé par le signataire et doit être respecté, selon ce qui est applicable, afin de s'assurer que la formation en marchandises dangereuses de (nom de l'entité) est effectuée selon un standard approuvé.*


*Il est accepté que, ce programme ne prévaut pas sur des règlements nouveaux ou amendés publiés par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile et les IT de l'OACI / manuel DGR IATA.*

*Il est entendu que l'ANAC se réserve le droit de **suspendre, modifier ou retirer** l'approbation du programme de formation, si elle a la preuve que ce programme n'est pas exécuté conformément aux exigences de son contenu.*

*Veillez .....*

*Nom du Dirigeant Responsable*


*(Signature)*

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

**0.3 Les explications et définitions des termes et mots nécessaires à l'utilisation de ce programme de formation Marchandises Dangereuses**

**0.4 Liste des détenteurs**

Détenteurs	
Dirigeant Responsable/ Directeur Général/ Directeur/ Gérant	N°1
Responsable formations	N°2
Responsable Qualité (le cas échéant)	N°3
ANAC	N°4

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

## 0.5. Système d'amendement et de révision

### 0.5. 1 La personne responsable de l'édition et de l'insertion des amendements et révisions.

*☞ Exemple type*

*M. (Mme) \_\_\_\_\_ est chargé(e) de rédiger les amendements du programme de formation Marchandises Dangereuses, de les éditer et de les diffuser à l'ensemble des détenteurs de ce manuel.*

*Mr(Mme) \_\_\_\_\_ vérifie à l'issue de chaque amendement que l'ensemble des programmes de formation marchandises dangereuses sont à jour. La mise à jour du programme se fait par amendement de certaines pages. Les dates de révision des pages en vigueur apparaissent dans le cartouche de chaque page ainsi que dans les premières pages du programme dans le § intitulé liste des pages en vigueur.*

*Les amendements ne sont mis en vigueur qu'après obtention de l'approbation de l'ANAC.*

*Les révisions manuscrites sont proscrites.*


### 0.5.2 Enregistrement des amendements.

Enregistrement des amendements				
N°	N° des pages remplacées	Référence Amendements/date	Mis à jour Nom/Signature	Date
1				
2				
3				

### 0.5.3 Interdiction des révisions manuscrites.

*☞ Exemple type*

***Aucune annotation manuscrite n'est autorisée sur ce programme de formation***

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

#### 0.5.4 La description du système d'annotation des pages.

<p>(LOGO)</p> <p>(1)</p>	<p><b>PROGRAMME DE FORMATION EN MARCHANDISES DANGEUREUSES</b> (2)</p>	<p>Édition: 01 (3) Date :01/01/2019 (4) Révision : 00 (5) Date :01/01/2019 (6)</p>
--------------------------	---	--

- 1) Nom et logo
- 2) Titre du document
- 3) N° de l'Édition
- 4) Date d'édition
- 5) N° de révision
- 6) Date de révision

#### 0.5.5 Une liste des pages en vigueur.

Page	Édition		Rév	
	Numéro	Date	Numéro	Date

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	---	---


### Chapitre 3 : Contenu du programme de formation des exploitants aériens (autorisés et non autorisés pour le transport de marchandises dangereuses)

#### 3.1. Phase 1 – Analyse des besoins en formation


##### 3.1.1 Identification des fonctions/tâches et du personnel

Tableau 3-1 Identification des tâches/fonctions et du personnel lié aux marchandises dangereuses (exploitant)

Réf.	FONCTIONS/TACHES	NOM DE L'EMPLOYE	Si une tâche/fonction n'est couverte par aucun rôle, Veuillez expliquer (par exemple : ne s'applique pas aux opérations de l'opérateur ou à la fonction/tâche sous-traitée à..., etc.)
0	<i>Requises pour le transport de MD conformément à la réglementation Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée par l'exploitant, au besoin.</i>		
0	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b>		
0.1	Coordonnateur marchandises dangereuses		
0.2	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant autorisé)		
0.3	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant non autorisé)		
0.4	Personnel en charge de la collecte des données de sécurité (SMS)		
0.5	Préparation des envois (COMAT)		
<b>1.</b>	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES</b>		
1.1	Personnel responsable de la planification du chargement des aéronefs (comme les chargeurs...)		
1.2	Agent des opérations aériennes et régulateurs de vol		
1.3	Personnel en charge de la demande d'approbation et de dérogation conformément aux IT, partie 1, chapitre 1 des IT de l'OACI		
2	<b>SERVICE CLIENTELE</b>		

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	---

2.1	Personnel en charge de la réservation/vente de billets et/ou de fret, répondant aux questions, traitant les réclamations, etc.		
2.2	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport		
3	<b>ACCEPTATION DE FRET COMME</b>		
3.1	Personnel en charge de l'acceptation de fret comme marchandises dangereuses		
3.2	Personnel en charge de fret autre que les marchandises dangereuses		
4	<b>MANUTENTION :</b>		
4.1	Personnel en charge du traitement des bagages		
4.2	Personnel en charge de la manutention de marchandises en entrepôt		
4.3	Personnel en charge du chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs		
5	<b>GESTION DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN VOL</b>		
5.1	Équipage de conduite		
5.2	Équipage de cabine		
5.3	Autres tâches/fonctions identifiées par l'exploitant		


 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---

### 3.1.2 Spécification de la formation


Tableau 3-2 Définition des facteurs de compétence et détermination de l'objectif de la formation

REF.	FONCTIONS/TACHES	FACTEURS DE COMPETENCE (Connaissances / /Habilité /Attitude)	OBJECTIF DE FORMATION
0	<p><i>Requises pour le transport de MD conformément à la réglementation</i></p> <p><i>Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée par l'exploitant, au besoin.</i></p>		
0.1	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b> Coordonnateur marchandises dangereuses		
0.2	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant autorisé)		
0.3	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant non autorisé)		
0.4	Personnel en charge de la collecte des données de sécurité (SMS)		
0.5	Préparation des envois (COMAT)		
<b>1.</b>	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES</b>		
1.1	Personnel responsable de la planification du chargement des aéronefs (comme les chargeurs...)		
1.2	Agent des opérations aériennes et régulateurs de vol		
<b>2</b>	<b>SERVICE CLIENTELE</b>		
2.1	Personnel en charge de la réservation/vente de billets et/ou de fret, répondant aux questions, traitant les réclamations, etc.		
2.2	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport		



 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et d'indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation de marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	---	---

<b>3</b>	<b>ACCEPTATION DE FRET COMME</b>	
3.1	Personnel en charge de l'acceptation de fret comme marchandises dangereuses	
3.2	Personnel en charge de fret autre que les marchandises dangereuses	
<b>4</b>	<b>MANUTENTION :</b>	
4.1	Personnel en charge du traitement des bagages	
4.2	Personnel en charge de la manutention de marchandises en entrepôt	
<b>4.3</b>	Personnel en charge du chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs	
<b>5</b>	<b>GESTION DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN VOL</b>	
5.1	Équipage de conduite	
5.2	Équipage de cabine	
5.3	Autres tâches/fonctions identifiées par l'exploitant	


 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---

### 3.2. Phase 2 – Conception du programme de formation et d'évaluation


#### 3.2.1 Plan de formation

Tableau 3-3 Plan de formation

Réf.	FONCTIONS/TACHES	SYLLABUS (Sujets/modules la formation)	PLANIFICATION DE LA FORMATION Volume horaire	TYPE DE FORMATION	QUALIFICATION INSTRUCTEUR(S)
0	Requises pour le transport de MD conformément à la réglementation <i>Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée par l'exploitant, au besoin.</i>				
0.1	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b> Coordonnateur marchandises dangereuses				
0.2	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant autorisé)			1. Classe dirigée par un instructeur	
0.3	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant non autorisé)			2. Formation en milieu de travail	
0.4	Personnel en charge de la collecte des données de sécurité (SMS)				
0.5	Préparation des envois (COMAT)				
1.	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES</b>				
1.1	Personnel responsable de la planification du chargement des avions (comme les chargeurs...)				
1.2	Agent des opérations aériennes et régulateurs de vol				
2	<b>SERVICE CLIENTELE</b>				
2.1	Personnel en charge de la réservation/vente de billets et/ou de fret, répondant aux questions, traitant les réclamations, etc.				

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	---	---


2.2	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport			
<b>3</b>	<b>ACCEPTATION DE FRET COMME</b>			
3.1	Personnel en charge de l'acceptation de fret comme marchandises dangereuses			
3.2	Personnel en charge de fret autre que les marchandises dangereuses			
<b>4</b>	<b>Personnel en charge du traitement des bagages</b>			
4.1	Personnel en charge de la manutention de marchandises en entrepôt			
4.2	Personnel en charge du chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs			
4.3	Personnel en charge du traitement des bagages			
<b>5</b>	<b>GESTION DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN VOL</b>			
5.1	Équipage de conduite			
5.2	Équipage de cabine			
5.3	Autres tâches/fonctions identifiées par l'exploitant			

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---


### 3.2.2 Plan d'évaluation

Tableau 3-4 Plan d'évaluation

REF.	FONCTIONS/TACHES	TYPES D'EVALUATION	PLANIFICATION DE L'EVALUATION	PROCEDURES D'EVALUATION	ÉVALUATEUR(S)
0	<p><i>Requises pour le transport de MD conformément à la réglementation</i></p> <p><i>Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée par l'exploitant, au besoin.</i></p>	<p><b>Evaluation théorique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire à choix multiples (QCM),</li> <li>- Épreuve écrite</li> </ul> <p>*****</p> <p><b>Evaluation pratique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercice pratique</li> <li>- Projet</li> <li>- Simulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation continue pendant la formation</li> <li>- Evaluation finale unique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre minimum d'évaluations</li> <li>- Notes de passage pour évaluations</li> <li>- Nombre d'observations requises pour évaluer la performance</li> <li>- Mesures à prendre en cas d'échec d'un stagiaire, etc.)</li> </ul>	
0.1	PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION				
0.2	Coordonnateur marchandises dangereuses				
0.3	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant autorisé)				
0.4	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant non autorisé)				
0.5	Personnel en charge de la collecte des données de sécurité (SMS)				
1.	Préparation des envois (COMAT)				
1.1	ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES				
1.1.1	Personnel responsable de la planification du chargement des aéronefs (comme les chargeurs...)				


 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	---	---

1.2	Agent des opérations aériennes et régulateurs de vol				
2	<b>SERVICE CLIENTELE</b>				
2.1	Personnel en charge de la réservation/vente de billets et/ou de fret, répondant aux questions, traitant les réclamations, etc.				
2.2	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport				
3	<b>ACCEPTATION DE FRET COMME</b>				
3.1	Personnel en charge de l'acceptation de fret comme marchandises dangereuses				
3.2	Personnel en charge de fret autre que les marchandises dangereuses				
4	Personnel en charge du traitement des bagages				
4.1	Personnel en charge de la manutention de marchandises en entrepôt				
4.2	Personnel en charge du chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs				
4.3	Personnel en charge du traitement des bagages				
5	<b>GESTION DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN VOL</b>				
5.1	Équipage de conduite				
5.2	Équipage de cabine				
5.3	Autres tâches/fonctions identifiées par l'exploitant				

 <p data-bbox="209 271 507 320">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="552 203 1165 275">Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p data-bbox="1206 192 1358 291">Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
---	---	--

### 3.3. Phase 3 – Définition du matériel de formation et d'évaluation

Le matériel de formation et d'évaluation inclut le manuel de l'apprenant, les études de cas, des présentations, des vidéoclips, les exercices, les examens, le matériel didactique.


 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

### **3.4. Phase 4 – Exécution du programme conformément aux plans de formation et d'évaluation**

L'exécution du programme de formation doit être conforme aux dispositions du plan de formation et d'évaluation indiqué au chapitre 3.2

*Note 1 : la réalisation de chaque formation doit être conforme aux dispositions contenues dans le tableau 4 de l'annexe 1 au présent guide.*

*Note 2 : la vérification du processus de formation en marchandises dangereuses est effectuée par le Responsable de formation /Responsable Qualité à travers le formulaire FORM-OPS-3448 en annexe 2 du présent guide.*


 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---

### 3.5. Phase 5 – Plan d'évaluation continue / évaluation de l'efficacité du programme de formation et d'évaluation


Tableau 3-5 Plan d'évaluation continue / évaluation de l'efficacité du programme de formation et d'évaluation

Ref.	FONCTIONS/TACHES <i>Requises pour le transport de MD conformément à la réglementation Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée par l'exploitant, au besoin.</i>	Procédure et types d'évaluation continue (Exemples : rétroaction des stagiaires, des instructeurs, des employés, des auditeurs, des autorités / événements, incidents, accidents / etc.)	Procédure/Processus garantissant l'analyse des résultats de l'évaluation continue et la mise en œuvre des changements/ améliorations (intégration dans SMS)
0	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b>		
0.1	Coordonnateur marchandises dangereuses		
0.2	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant autorisé)		
0.3	Personnel en charge de l'audit et de la supervision des sujets portant sur les MD (exploitant non autorisé)		
0.4	Personnel en charge de la collecte des données de sécurité (SMS)		
0.5	Préparation des envois (COMAT)		
1.	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES</b>		
1.1	Personnel responsable de la planification du chargement des aéronefs (comme les chargeurs...)		
1.2	Agent des opérations aériennes et régulateurs de vol		
2	<b>SERVICE CLIENTELE</b>		



 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	---	---

2.1	Personnel en charge de la réservation/vente de billets et/ou de fret, répondant aux questions, traitant les réclamations, etc.		
2.2	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport		
3	<b>ACCEPTATION DE FRET COMME</b>		
3.1	Personnel en charge de l'acceptation de fret comme marchandises dangereuses		
3.2	Personnel en charge de fret autre que les marchandises dangereuses		
4	Personnel en charge du traitement des bagages		
4.1	Personnel en charge de la manutention de marchandises en entrepôt		
4.2	Personnel en charge du chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs		
4.3	Personnel en charge du traitement des bagages		
5	<b>GESTION DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN VOL</b>		
5.1	Équipage de conduite		
5.2	Équipage de cabine		
5.3	Autres tâches/fonctions identifiées par l'exploitant		

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---


## Chapitre 4 : Processus pour la mise en œuvre du programme de formation des entités autres que les exploitants aériens

### 4.1. Phase 1 – Analyse des besoins en formation


#### 4.1.1 Identification des fonctions/tâches et du personnel

Tableau 4-1 Identification des tâches/fonctions et du personnel lié aux marchandises dangereuses (exploitant)

Ref.	FONCTIONS/TACHES <i>Requises pour le transport de MD conformément à la réglementation</i> <i>Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée par l'exploitant, au besoin.</i>	NOM DE L'EMPLOYE	<i>Si une tâche/fonction n'est couverte par aucun rôle, Veuillez expliquer (par exemple : ne s'applique pas aux opérations de l'opérateur ou à la fonction/tâche sous-traitée à..., etc.)</i>
<b>0</b>	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b>		
0.1	Coordonnateur marchandises dangereuses		
0.2	Personnel chargé de l'audit et de la supervision activités portant sur les MD		
0.3	Personnel chargé de la collecte des données de sécurité (SMS)		
<b>1</b>	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES</b>		
1.1	Agent de réservation (fret)		
1.2	Organisation et coordination des expéditions par transport multimodal (p. ex. transitaires, courtiers, etc.)		
<b>1.3</b>	Préparation des documents de transport tels que la lettre de transport aérien, le manifeste de fret, etc.		
<b>1.4</b>	Demande d'approbation et d'exemption conformément aux IT, partie 1, chapitre 1 des IT de l'OACI		
<b>2</b>	<b>SERVICE CLIENTELE</b>		
2.1	Personnel chargé de répondre aux questions, de traiter les réclamations, etc.		
<b>3</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DES PASSAGERS ET DES BAGAGES</b>		
3.1	Personnel responsable du contrôle des passagers et de l'équipage		

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	---	---


<b>3.2</b>	Personnel responsable de la manutention des bagages des passagers (y compris aux points de dépôt des bagages)	
<b>4</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DU TRAITEMENT ET DE LA MANUTENTION DU FRET, DES BAGAGES OU DU COURRIER</b>	
4.1	dans un entrepôt	
4.2	Chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs	
<b>5</b>	<b>PERSONNEL DES OPERATEURS POSTAUX</b>	
<b>5.1</b>	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acceptation de la poste contenant des marchandises dangereuses	
<b>5.2</b>	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acheminement de la poste (autre que des marchandises dangereuses)	
<b>5.3</b>	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement de la poste	
<b>6</b>	<b>PERSONNEL DES TRANSITAIRES</b>	
<b>6.1</b>	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement des marchandises dangereuses	
6.2	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement du fret ou de la poste (autre que des marchandises dangereuses)	
<b>6.3</b>	Personnel des transitaires intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement du fret ou de la poste	
<b>7</b>	<b>PERSONNEL DES EXPEDITEURS</b>	
<b>7.1</b>	Expéditeurs et personnes assurant les tâches des expéditeurs	
<b>8</b>	<b>PERSONNEL DE SURETE</b>	
<b>8.1</b>	Personnel de sûreté intervenant dans le filtrage des passagers et des membres d'équipage et de leurs bagages et du fret ou de la poste	
<b>9</b>	<b>PERSONNEL AVIATION GENERAL</b>	
<b>9.1</b>	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport	

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---


#### 4.1.2 Spécification de la formation

Tableau 4-2 Définition des facteurs de compétence et détermination de l'objectif de la formation

Réf.	FONCTIONS/TACHES	FACTEURS DE COMPETENCE (Connaissances / /Habilité /Attitude)	OBJECTIF DE FORMATION
	<i>Requises pour le transport de MD conformément à la réglementation</i>		
	<i>Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée par l'exploitant, au besoin.</i>		
0	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b>		
0.1	Coordonnateur marchandises dangereuses		
0.2	Personnel chargé de l'audit et de la supervision activités portant sur les MD		
0.3	Personnel chargé de la collecte des données de sécurité (SMS)		
1	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES</b>		
1.1	Agent de réservation (fret)		
1.2	Organisation et coordination des expéditions par transport multimodal (p. ex. transitaires, courtiers, etc.)		
1.3	Préparation des documents de transport tels que la lettre de transport aérien, le manifeste de fret, etc.		
1.4	Demande d'approbation et d'exemption conformément aux IT, partie 1, chapitre 1 des IT de l'OACI		
2	<b>SERVICE CLIENTELE</b>		
2.1	Personnel chargé de répondre aux questions, de traiter les réclamations, etc.		
3	<b>PERSONNES RESPONSABLES DES PASSAGERS ET DES BAGAGES</b>		
3.1	Personnel responsable du contrôle des passagers et de l'équipage		
3.2	Personnel responsable de la manutention des bagages des passagers (y compris aux points de dépôt des bagages)		
4	<b>PERSONNES RESPONSABLES DU TRAITEMENT ET DE LA MANUTENTION DU FRET, DES BAGAGES OU DU COURRIER</b>		
4.1	dans un entrepôt		

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	---	---

<b>4.2</b>	Chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs	
<b>5</b>	<b>LE PERSONNEL DES OPERATEURS POSTAUX</b>	
<b>5.1</b>	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acceptation de la poste contenant des marchandises dangereuses	
<b>5.2</b>	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acheminement de la poste (autre que des marchandises dangereuses)	
<b>5.3</b>	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement de la poste	
<b>6</b>	<b>PERSONNEL DES TRANSITAIRES</b>	
<b>6.1</b>	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement des marchandises dangereuses	
<b>6.2</b>	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement du fret ou de la poste (autre que des marchandises dangereuses)	
<b>6.3</b>	Personnel des transitaires intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement du fret ou de la poste	
<b>7</b>	<b>PERSONNEL DES EXPEDITEURS</b>	
<b>7.1</b>	Expéditeurs et personnes assurant les tâches des expéditeurs	
<b>8</b>	<b>PERSONNEL DE SURETE</b>	
<b>8.1</b>	Personnel de sûreté intervenant dans le filtrage des passagers et des membres d'équipage et de leurs bagages et du fret ou de la poste	
<b>9</b>	<b>PERSONNEL AVIATION GENERAL</b>	
<b>9.1</b>	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport	

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---


## 4.2 Phase 2 – Conception du programme de formation et d'évaluation

### 4.2.1 Plan de formation

Tableau 4-3 Plan de formation


Ref.	FONCTIONS/TACHES	SYLLABUS (Sujets/modules la formation)	PLANIFICATION DE LA FORMATION Volume horaire	TYPE DE FORMATION 1. Classe dirigée par un instructeur 2. Formation en milieu de travail	QUALIFICATION INSTRUCTEUR(S)
0	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b>				
0.1	Coordonnateur marchandises dangereuses				
0.2	Personnel chargé de l'audit et de la supervision activités portant sur les MD				
0.3	Personnel chargé de la collecte des données de sécurité (SMS)				
1	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES</b>				
1.1	Agent de réservation (fret)				
1.2	Organisation et coordination des expéditions par transport multimodal (p. ex. transitaires, courtiers, etc.)				
1.3	Préparation des documents de transport tels que la lettre de transport aérien, le manifeste de fret, etc.				
1.4	Demande d'approbation et d'exemption conformément aux IT, partie 1, chapitre 1 des IT de l'OACI				
2	<b>SERVICE CLIENTELE</b>				

2.1	Personnel chargé de répondre aux questions, de traiter les réclamations, etc.				
3	<b>PERSONNES RESPONSABLES DES PASSAGERS ET DES BAGAGES</b>				
3.1	Personnel responsable du contrôle des passagers et de l'équipage				
3.2	Personnel responsable de la manutention des bagages des passagers (y compris aux points de dépôt des bagages)				
4	<b>PERSONNES RESPONSABLES DU TRAITEMENT ET DE LA MANUTENTION DU FRET, DES BAGAGES OU DU COURRIER</b>				
4.1	dans un entrepôt				
4.2	Chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'avions				
5	<b>LE PERSONNEL DES OPERATEURS POSTAUX</b>				
5.1	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acceptation de la poste contenant des marchandises dangereuses				
5.2	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acheminement de la poste (autre que des marchandises dangereuses)				
5.3	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement de la poste				
6	<b>PERSONNEL DES TRANSITAIRES</b>				
6.1	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement des marchandises dangereuses				
6.2	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement du fret ou de la poste (autre que des marchandises dangereuses)				
6.3	Personnel des transitaires intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement du fret ou de la poste				

 <b>A.N.A.C.</b> <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	<b>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</b>	<b>Édition : 03</b> <b>Date : 02/05/2023</b> <b>Amendement : 02</b> <b>Date : 02/05/2023</b>
---	--	---

<b>7</b>	<b>PERSONNEL DES EXPEDITEURS</b>				
<b>7.1</b>	Expéditeurs et personnes assurant les tâches des expéditeurs				
<b>8</b>	<b>PERSONNEL DE SURETE</b>				
<b>8.1</b>	Personnel de sûreté intervenant dans le filtrage des passagers et des membres d'équipage et de leurs bagages et du fret ou de la poste				
<b>9</b>	<b>PERSONNEL AVIATION GENERAL</b>				
<b>9.1</b>	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport				




 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---

#### 4.2.2 Plan d'évaluation


Tableau 4-4 Plan d'évaluation

REF.	FONCTIONS/TACHES	TYPES D'EVALUATION	PLANIFICATION DE L'EVALUATION	PROCEDURES D'EVALUATION	ÉVALUATEUR(S)
	<b>Requises pour le transport de MD conformément à la réglementation</b> <i>Cette liste n'est pas exhaustive et doit être complétée par l'exploitant, au besoin.</i>	<b>Evaluation théorique</b> - Questionnaire à choix multiples (QCM), - Épreuve écrite ***** <b>Evaluation pratique</b> - Exercice pratique - Projet - Simulation	- Évaluation continue pendant la formation - Évaluation finale unique	- Nombre minimum d'évaluations - Notes de passage pour évaluations - Nombre d'observations requises pour évaluer la performance - Mesures à prendre en cas d'échec d'un stagiaire, etc.)	
0	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b>				
0.1	Coordonnateur marchandises dangereuses				
0.2	Personnel chargé de l'audit et de la supervision activités portant sur les MD				
0.3	Personnel chargé de la collecte des données de sécurité (SMS)				
1	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES</b>				
1.1	Agent de réservation (fret)				
1.2	Organisation et coordination des expéditions par transport multimodal (p. ex. transitaires, courtiers, etc.)				
1.3	Préparation des documents de transport tels que la lettre de transport aérien, le manifeste de fret, etc.				
1.4	Demande d'approbation et d'exemption conformément aux IT, partie 1, chapitre 1 des IT de l'OACI				
2	<b>SERVICE CLIENTELE</b>				

2.1	Personnel chargé de répondre aux questions, de traiter les réclamations, etc.				
<b>3</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DES PASSAGERS ET DES BAGAGES</b>				
3.1	Personnel responsable du contrôle des passagers et de l'équipage				
3.2	Personnel responsable de la manutention des bagages des passagers (y compris aux points de dépôt des bagages)				
<b>4</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DU TRAITEMENT ET DE LA MANUTENTION DU FRET, DES BAGAGES OU DU COURRIER</b>				
4.1	dans un entrepôt				
4.2	Chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs				
<b>5</b>	<b>LE PERSONNEL DES OPERATEURS POSTAUX</b>				
5.1	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acceptation de la poste contenant des marchandises dangereuses				
5.2	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acheminement de la poste (autre que des marchandises dangereuses)				
5.3	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement de la poste				
<b>6</b>	<b>PERSONNEL DES TRANSITAIRES</b>				
6.1	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement des marchandises dangereuses				
6.2	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement du fret ou de la poste (autre que des marchandises dangereuses)				
6.3	Personnel des transitaires intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement du fret ou de la poste				

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	---

<b>7</b>	<b>PERSONNEL DES EXPÉDITEURS</b>				
<b>7.1</b>	Expéditeurs et personnes assurant les tâches des expéditeurs				
<b>8</b>	<b>PERSONNEL DE SURETE</b>				
<b>8.1</b>	Personnel de sûreté intervenant dans le filtrage des passagers et des membres d'équipage et de leurs bagages et du fret ou de la poste				
<b>9</b>	<b>PERSONNEL AVIATION GENERAL</b>				
<b>9.1</b>	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport				

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

### **4.3. Phase 3 – Élaboration du matériel de formation et d'évaluation**


#### 4.3.1 Définition du matériel de formation et d'évaluation.

Le matériel de formation et d'évaluation inclut le manuel de l'apprenant, les études de cas, des présentations, des vidéoclips, les exercices, les examens.

### **4.4. Phase 4 – Exécution du programme conformément aux plans de formation et d'évaluation**

#### 4.4.1 Exécution du programme conformément aux plans de formation et d'évaluation.

Exécution du programme de formation conformément aux dispositions du plan de formation et d'évaluation.

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
--	--	---

#### 4.5. Phase 5 – Plan d'évaluation continue / évaluation de l'efficacité du programme de formation et d'évaluation


Tableau 4.5 Plan d'évaluation continue / évaluation de l'efficacité du programme de formation et d'évaluation

Ref.	FONCTIONS/TACHES	Procédure et types d'évaluation continue (Exemples : rétroaction des stagiaires, des instructeurs, des employés, des auditeurs, des autorités / événements, incidents, accidents / etc.)	Procédure/Processus garantissant l'analyse des résultats de l'évaluation continue et la mise en œuvre des changements/ améliorations (intégration dans SMS)
0	<b>PERSONNEL DE DIRECTION/ORGANISATION</b>		
0.1	Coordonnateur marchandises dangereuses		
0.2	Personnel chargé de l'audit et de la supervision activités portant sur les MD		
0.3	Personnel chargé de la collecte des données de sécurité (SMS)		
1	<b>ORGANISATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES</b>		
1.1	Agent de réservation (fret)		
1.2	Organisation et coordination des expéditions par transport multimodal (p. ex. transitaires, courtiers, etc.)		
1.3	Préparation des documents de transport tels que la lettre de transport aérien, le manifeste de fret, etc.		
1.4	Demande d'approbation et d'exemption conformément aux IT, partie 1, chapitre 1 des IT de l'OACI		
2	<b>SERVICE CLIENTELE</b>		
2.1	Personnel chargé de répondre aux questions, de traiter les réclamations, etc.		

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	---

<b>3</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DES PASSAGERS ET DES BAGAGES</b>		
3.1	Personnel responsable du contrôle des passagers et de l'équipage		
3.2	Personnel responsable de la manutention des bagages des passagers (y compris aux points de dépôt des bagages)		
<b>4</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DU TRAITEMENT ET DE LA MANUTENTION DU FRET, DES BAGAGES OU DU COURRIER</b>		
4.1	dans un entrepôt		
4.2	Chargement et de déchargement des unités de chargement et/ou soutes d'aéronefs		
<b>5</b>	<b>LE PERSONNEL DES OPERATEURS POSTAUX</b>		
5.1	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acceptation de la poste contenant des marchandises dangereuses		
5.2	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans l'acheminement de la poste (autre que des marchandises dangereuses)		
5.3	Personnel des opérateurs postaux désignés intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement de la poste		
<b>6</b>	<b>PERSONNEL DES TRANSITAIRES</b>		
6.1	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement des marchandises dangereuses		
6.2	Personnel des transitaires intervenant dans l'acheminement du fret ou de la poste (autre que des marchandises dangereuses)		
6.3	Personnel des transitaires intervenant dans la manutention, l'entreposage et le chargement du fret ou de la poste		
<b>7</b>	<b>PERSONNEL DES EXPEDITEURS</b>		

<b>7.1</b>	Expéditeurs et personnes assurant les tâches des expéditeurs		
<b>8</b>	<b>PERSONNEL DE SURETE</b>		
<b>8.1</b>	Personnel de sûreté intervenant dans le filtrage des passagers et des membres d'équipage et de leurs bagages et du fret ou de la poste		
<b>9</b>	<b>PERSONNEL AVIATION GENERAL</b>		
<b>9.1</b>	Personnel en charge de l'acceptation des bagages des passagers et de l'équipage (enregistrement), gérer les zones d'embarquement des avions et autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport		

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
---	--	--

## Chapitre 5 : Indications sur le processus d'approbation du programme de formation marchandises dangereuses

### Phase de l'évaluation sommaire (Phase 1)

Le processus d'approbation débute quand le postulant soumet son programme de formation marchandises dangereuses à l'ANAC par un courrier.

L'ANAC procède à l'étude de recevabilité dudit programme qui consiste à vérifier que :

- la structure du programme de formation est conforme à la structure du GUID-OPS- 3403;
- Le postulant a fourni les attestations de formation des formateurs/Instructeurs;
- le programme de formation marchandises dangereuses est présenté sous forme de feuillet mobile;

S'il y a des non-conformités relatives à la demande, ces non-conformités seront notifiées par courrier au postulant pour actions correctives.

Si les résultats de l'évaluation sommaire sont jugés satisfaisants, l'ANAC adresse un courrier de recevabilité au postulant et l'informe que le programme de formation soumis fera l'objet d'une étude approfondie.

### 5.2. Phase d'évaluation approfondie et approbation initiale (Phase 2)


L'évaluation sommaire étant jugée satisfaisante, l'ANAC procède à l'étude approfondie du programme de formation marchandises dangereuses qui consiste à vérifier de manière détaillée le contenu du programme de formation.

S'il y a des non-conformités relatives à la demande, ces non-conformités seront notifiées par courrier au postulant pour actions correctives.

Si les résultats de l'évaluation approfondie sont jugés satisfaisants, l'ANAC adresse un courrier **d'approbation initiale** du programme de formation MD au postulant et l'informe que la supervision d'une session de formation sera effectuée par l'ANAC.





 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
---	--	--

### 5.3. Supervision d'une session de formation et approbation finale (Phase 3)

A la suite de l'approbation initiale du programme de formation en marchandises dangereuses, L'inspecteur procède à la supervision d'une session de formation marchandises dangereuses réalisée par l'instructeur.

La supervision de la formation consiste à l'observation et l'évaluation d'une « formations en cours de réalisation » afin de vérifier:


- que le contenu des cours dispensés est conforme au contenu du programme de formation approuvé;
- que les instructeurs ont les compétences pour dispenser les cours;
- que les installations et moyens didactiques adéquats prévus sont disponibles ;
- que l'organisation des tests et contrôles de compétence sont acceptables par l'ANAC;
- de l'existence d'un système d'archivage.

S'il y a des non-conformités relatives à la supervision de la formation, ces non-conformités seront notifiées par courrier au postulant pour actions correctives.

Si la Supervision de la formation est satisfaisante, l'ANAC délivre l'**approbation finale** du programme de formation MD. Toutefois, l'ANAC s'assurera au cours d'une surveillance continue du maintien des conditions ayant prévalu lors de l'approbation du programme de formation marchandises dangereuses.

L'ANAC se réserve le droit de suspendre, modifier ou retirer l'autorisation de dispenser la formation en marchandises dangereuses, si elle a la preuve que les dispositions applicables pour la réalisation d'une formation en marchandises dangereuses ne sont pas respectées.




 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b> <small>A.N.A.C.</small>	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses « GUID-OPS- 3403 »	Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023
---	--	---

## 5.4 Suivi des formations

Les formations réalisées en doivent faire l'objet d'un suivi en interne selon les indications ci-après :


N° Etape	Libellé Action	Effectuée par	Document de référence	Etape suivante	Observations
1	S'assurer que le programme de formation est approuvé par l'ANAC	Responsable de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Courrier de recevabilité du programme de formation en marchandises dangereuses</li> <li>Courrier d'approbation initiale du programme de formation en marchandises dangereuses</li> </ul>	Si les documents de référence sont délivrés, aller à l'étape 2 sinon rester à l'étape 1	Le programme de formation en marchandises dangereuses doit être approuvé par l'ANAC
2	S'assurer que l'instructeur désigné pour la réalisation de la formation dispose d'une autorisation délivrée par l'ANAC	Responsable de la formation	Autorisation d'instructeur en marchandises dangereuses délivrée par l'ANAC	Si l'instructeur dispose d'une autorisation, aller à l'étape 3 sinon rester à l'étape 2	La formation en marchandises dangereuses doit être dispensée par un instructeur autorisé par l'ANAC.
3	S'assurer que l'autorisation de l'instructeur est valide	Responsable de la formation	La date de validité inscrite sur l'autorisation d'instructeur en marchandises dangereuses délivrée par l'ANAC	Si l'autorisation est valide, aller à l'étape 4 sinon rester à l'étape 3	L'autorisation d'instructeur en marchandises dangereuses doit être valide
4	S'assurer que la formation est exécutée conformément aux dispositions du plan de formation et d'évaluation tels qu'indiqué à la section 2 du programme de formation	Responsable de la formation	Plan de formation (tableau 4.3 du programme de formation) Plan d'évaluation (tableau 4.4 du programme de formation)	Si la formation est exécutée conformément aux dispositions du plan de formation et d'évaluation, aller à l'étape 5 sinon rester à l'étape 4	Les dispositions énoncées dans les tableaux 4.3 et 4.4 de la phase 2 du programme de formation doivent être respectées
5	S'assurer que les copies d'évaluation des apprenants sont conservés	Responsable de la formation	Copies d'évaluation des apprenants		Les dossiers de formation et d'évaluation des participants de doivent être conservés de manière à en assurer la protection contre les dommages, l'altération et les pertes
6	Edition des certificats	Responsable de la formation		FIN	

*Note 1 : Formulaire de suivi de formation en marchandises dangereuses des entités autres qu'un organisme de formation « FORM-OPS-3449 » figure en annexe 1 du présent guide.*

 <p data-bbox="223 324 518 367"><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p data-bbox="550 235 1173 324">Formulaire de suivi interne de formation réalisée par les entités autres qu'un organisme de formation « FORM-OPS-3449 »</p>	<p data-bbox="1197 235 1388 347">Édition : 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	---	---

## ANNEXE

FORM-OPS-3449 : Formulaire de suivi interne de formation réalisée par les entités autres qu'un organisme de formation

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p>Formulaire de suivi interne de formation réalisée par les entités autres qu'un organisme de formation « FORM-OPS-3449 »</p>	<p>Édition: 03 Date : 02/05/2023 Amendement : 02 Date : 02/05/2023</p>
--	--	--

**Instructions pour renseigner la liste de conformité**

- 1) Mentionner le nom de la structure dans la case « nom de la structure »
- 2) Mentionner la référence de la formation
- 3) Mentionner la date/période de la formation dans la case « Période/ date de la formation »
- 4) Etapes de la formation
- 5) Preuves à examiner
- 6) Cocher la case SA (satisfaisant) ou NS (Non satisfaisant) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant ou pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Nom de la structure (1) :			
Référence de la formation (2) :		Période/ date de la formation (3) :	
Etapas de la formation (4)	Preuves à examiner (5)	Etat de mise en œuvre (6)	Preuves/Notes/Observation (7)
Etape 1	Vérifier les points suivants : - Courrier de recevabilité du programme de formation en marchandises dangereuses - Courrier d'approbation initiale du programme de formation en marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	
Etape 2	Vérifier que l'instructeur dispose de l'autorisation d'instructeur en marchandises dangereuses délivrée par l'ANAC	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	
Etape 3	Vérifier la date de validité inscrite sur l'autorisation d'instructeur en marchandises dangereuses délivrée par l'ANAC	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	
Etape 4	Vérifier que la formation est dispensée conformément au plan de formation (tableau 2.1 du programme de formation du client) et au plan d'évaluation (tableau 2.2 du programme de formation du client)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	
Etape 5	Vérifier que les copies d'évaluation des apprenants sont conservées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	
Etape 6	Vérifier que les certificats sont édités	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	
<input type="checkbox"/> Je certifie que cette formation en marchandises dangereuses est réalisée conformément aux dispositions contenues dans le programme de formation approuvé par l'ANAC <input type="checkbox"/> Je certifie que cette formation en marchandises dangereuses n'est pas réalisée conformément aux dispositions contenues dans le programme de formation approuvé par l'ANAC			
Responsable de la formation/ Qualité		Observations	
Nom:			
Prénoms:			
Date et signature			

